



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 10 février 2022 -

Délibération n°3.3.10/02/2022

relative au changement de mention de licence professionnelle
parcours « Outdoor Marketing & Communication » (IUT Annecy)

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du
7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Licence professionnelle parcours « Outdoor Marketing & Communication » :
changement de mention (IUT Annecy)**

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31

Quorum : 16

Membres présents : 10

Membres représentés : 7

Nombre de votants : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le changement de mention de la licence professionnelle parcours « Outdoor Marketing & Communication », tel que présenté en séance et décrit en annexe.

Chambéry, le 3 mars 2022

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 14 MARS 2022

Transmise au recteur le : 14 MARS 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours gracieux auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble.

IUT ANNECY

DEMANDE DE CHANGEMENT DE MENTION D'UNE LICENCE PROFESSIONNELLE

La licence professionnelle parcours « Outdoor Marketing & Communication » (OMC) est aujourd'hui rattachée à la mention Métiers de la mode.

Ce choix a été fait il y a plus de 10 ans lors de la création du diplôme (sachant qu'une autre LP était déjà référencée sous cette mention), et pendant de nombreuses années, la communication concernant ce diplôme s'est principalement réalisée à partir du nom du parcours.

Or aujourd'hui, et notamment à cause de l'importance prise par les moteurs de recherche, c'est le nom de la mention qui devient un élément important, et malheureusement celui des Métiers de la mode ne correspond pas à cette formation dispensée en anglais.

En conséquence, malgré la pertinence de cette formation reconnue d'une part par les professionnels (le groupement d'entreprise OSV- Outdoor Sport Valley), et d'autre part, par le HCERES lors de la dernière évaluation, ce diplôme peine à attirer des candidats.

Or, depuis 6 ans le département Techniques de commercialisation propose un parcours de LP sous la mention « E-commerce et marketing numérique », mention qui est accréditée et qui correspondrait parfaitement au parcours « Outdoor Marketing & Communication ».

C'est pourquoi, je demande que la CFVU examine la demande de rattachement de la licence professionnelle parcours « Outdoor Marketing & Communication » (OMC) à la mention « E-commerce et marketing numérique » en place de la mention « Métiers de la mode ».